



Séance ordinaire du 8 octobre 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix, situé au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM. Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 septembre 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance extraordinaire du 10 septembre 2025
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
5. Le Groupe Gesfor : offre de service en gestion de bâtiments

**Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**

6. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
7. Fonds régions et ruralité (FRR) :
  - 7.1. Volet Démarrage et expansion : octroi d'une aide financière à un promoteur
  - 7.2. Volet FDEÉS : octroi d'un contrat pour des honoraires professionnels
  - 7.3. Volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
  - 7.4. Volet PDZA : octroi d'une aide financière à un projet
8. Demande de commandite : octroi d'une aide financière à un promoteur

**Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)**

9. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul, règlement numéro R907-2025

Divers

10. Plan d'action 2025-2026 du développement du réseau de sentiers pédestres de la MRC de Charlevoix dans le cadre de la subvention - *Poursuivre le développement du Sentier national au Québec* (Volet 2) : travaux supplémentaires
11. Autorisation de signature du protocole d'entente intervenant avec la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec / Fonds destinés aux démarches en développement des communautés – région de la Capitale-Nationale pour la période 2025-2030
12. FRR - volet 3 Vitalisation : adoption d'une priorité d'intervention



13. Fonds éolien de développement régional : octroi d'une aide financière à un promoteur
14. Mise à niveau du parc informatique
15. Demandes de commandites :
  - 15.1. SADC de Charlevoix (souper-bénéfice du FRIL)
  - 15.2. Chœur polyphonique de Charlevoix
  - 15.3. Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale – Côte-Nord
16. Affaires nouvelles
  - 16.1. Modification du signataire autorisé en vertu de la résolution numéro 49-03-16
  - 16.2. Annulation de la séance du comité administratif du 29 octobre 2025
17. Rapport de représentation
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

#### **OUVERTURE**

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

#### **159-10-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Chrystian Dufour et adoptée unanimement.

#### **160-10-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 soit adopté, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles.

#### **161-10-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2025 soit adopté.

#### **162-10-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :



**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 38550 à 38601	271 735.53
Paiements par dépôts directs # 3482 à 3538	531 992.77
Paiements Accès D # 1577 À 1586	3 808.73
Paiements pré-autorisés JG-3827-3831-3832-3838-3841- 3842-3844-3845-3846-3847-3848-3861	159 483.77
Salaires nets versés - rapport # 1291 à 1294	129 474.55
<b>TOTAL</b>	<b>1 096 495.35</b>

**Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix**

Chèque # 541	8 968.05
--------------	----------

**Fonds local de solidarité (FLS)**

JG -9213	190 000.00
----------	------------

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Chèque # 351	5 000.00
--------------	----------

**Aide d'urgence**

Chèque # 291	2 930.04
--------------	----------

**MRC, RVGRH, FLS, FLI et Aide d'urgence**

<b>TOTAL</b>	<b>1 303 393.44</b>
--------------	---------------------

**TNO Lac Pikauba (Charlevoix)**

Chèques # 1051 à 1052	8 570.64
-----------------------	----------

<b>TOTAL</b>	<b>8 570.64</b>
--------------	-----------------

**Baux de villégiature (TNO Lac Pikauba)**

Chèque # 201	2 897.37
--------------	----------

<b>TOTAL</b>	<b>2 897.37</b>
--------------	-----------------

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

<b>Fournisseur(s)</b>	<b># Facture(s)</b>	<b>Montant(s)</b>
<b>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</b>		
FQM Services, coopérative de solidarité	FAC0008032	13 333.10 \$
		<b>13 333.10 \$</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale



163-10-25 5- **LE GROUPE GESFOR: OFFRE DE SERVICES EN GESTION DE BÂTIMENTS**

**ATTENDU** l'offre de services proposée par Le Groupe Gesfor concernant des services d'experts-conseils en amiante;

**ATTENDU QUE** le mandat consiste en la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments appartenant à la MRC dans le but d'estimer et de procéder à une évaluation budgétaire des coûts de désamiantage des bâtiments, s'il y a lieu;

**ATTENDU QUE** cette évaluation est exigée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et qu'il s'agit d'une recommandation de la firme comptable mandatée par la MRC de Charlevoix en 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat à Le Groupe Gestor pour les services d'experts-conseils en amiante tel que proposé dans l'offre de service présentée à la MRC de Charlevoix le 25 août 2025 au montant de 12 740 \$ (avant taxes) et que la facture globale soit répartie comme suit :

- Édifice principal et siège social de la MRC (4 place de l'Église, Baie-Saint-Paul) : 30 %
- Édifice du Service de développement local et entrepreneurial (6 rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul) : 30 %
- Bâtiments situés sur le site du Domaine à Liguori, Petite-Rivière-Saint-François) : 25 %
- Garage situé au centre de transfert des déchets, Baie-Saint-Paul : 5 %
- Écocentre situé à Saint-Urbain : 5 %
- Écoboutique située à Saint-Urbain : 5 %

164-10-25 6- **FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU** l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 10 juillet 2025 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour l'exercice 2025-2026, et que celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025;

**ATTENDU** la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

**ATTENDU** l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à divers projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :



Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Renouvellement du statut	<b>Région de la biosphère de Charlevoix</b> (FR2508-820)	15 000 \$
Atelier de micro-torréfaction	<b>Café Charlevoix</b> (FR2509-822)	24 170 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE** et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**7- FRR :**

**165-10-25 7.1- VOLET DÉMARRAGE ET EXPANSION : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir le démarrage et l'expansion d'entreprises, financée par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties et de soutien aux entreprises dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Démarrage et expansion du FRR pour l'année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Acquisition d'équipements	<b>Soudure PlasticAB</b> (DE2508-821)	5 000 \$ (2025)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ conformément à la recommandation ci-haut présentée.

**QUE** monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



**166-10-25 7.2- FDEÉS : OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

**ATTENDU QUE** le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du FDEÉS, soit l'accompagnement des entreprises d'économie sociale en difficulté;

**ATTENDU** le processus d'appel d'offres réalisé sur invitation et se traduisant par les résultats suivants :

1. Consortium : proposition jugée non conforme
2. Coop Interface : 35 700 \$ (avant taxes)
3. Laboratoire conseil : aucune proposition

**ATTENDU** la recommandation du comité d'analyse à l'effet d'octroyer le contrat à la firme Coop Interface;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie un contrat pour des honoraires professionnels d'accompagnement stratégique des entreprises d'économie sociale en difficulté dans le cadre du FDEÉS, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Accompagnement des entreprises d'économie sociale en difficulté	<b>Coop Interface</b>	35 700 \$ (avant taxes)
---	-----------------------	-------------------------

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec l'entreprise Coop Interface.

**167-10-25 7.3- PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2025 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

**ATTENDU QUE** ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;



**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Démarrage d'une communauté d'autopartage LocoMotion Charlevoix	<b>LocoMotion</b> (Dossier no PS2509-823)	5 000 \$ (2025)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées.

**QUE** monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

#### **168-10-25      7.4- VOLET PDZA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir la mise en œuvre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**ATTENDU QUE** le fonds réservé à la mise en œuvre du PDZA est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation du comité de suivi du plan d'action du PDZA à l'effet d'octroyer une aide financière pour la mise en œuvre d'un projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Chrystian Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière pour le projet suivant et que cette contribution de la MRC soit imputée au volet mise en œuvre du PDZA du FRR de la MRC de Charlevoix:

Projet	Promoteur / Bénéficiaire	Somme accordée
Calendrier d'activités en lien avec la relève agricole et le transfert d'entreprises	MRC de Charlevoix MRC de Charlevoix-Est	12 129 \$ / MRC

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le paiement des dépenses autorisées en vue de réaliser le projet et que celles-ci soient imputée au FRR – volet PDZA.



**169-10-25 8- DEMANDE DE COMMANDITE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU** le projet présenté par Avise Centre de formation Charlevoix en lien avec la programmation d'activités de formation pour la table Direction PME en septembre 2025;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix participe aux activités de la Table et qu'il y a lieu de contribuer pour une somme de 1 000 \$ au projet estimé à 15 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 1 000 \$ à Avise Centre de formation Charlevoix pour le projet d'analyse des besoins de développement des compétences des organisations de Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Analyse des besoins de développement des compétences des organisations de Charlevoix	Avise Centre de formation Charlevoix	1 000 \$

**170-10-25 9- BAIE-SAINT-PAUL, RÈGLEMENT NUMÉRO R907-2025**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 2 octobre 2025, le règlement portant le numéro R907-2025 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro R630-2015 afin d'autoriser les usages de « bar » et « bar à spectacles » accessoirement à un restaurant dans la zone P-128 » ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R907-2025 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Chrystian Dufour et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R907-2025 de la ville de Baie-Saint-Paul.

**171-10-25 10- PLAN D'ACTION 2025 DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS PÉDESTRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIER NATIONAL AU QUÉBEC (VOLET 2) : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**



**ATTENDU** la subvention reçue de la Ministre du Sport, du Loisir et de Plein-air dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour 2024-2027;

**ATTENDU QUE** le projet de la MRC s'inscrit dans le cadre de la mesure Poursuivre le développement du Sentier national au Québec (volet 2), dont le financement global a été détaillé dans la résolution numéro 111-07-25 adoptée en juillet 2025;

**ATTENDU QUE** le plan d'action 2025 présenté aux partenaires municipaux et soumis pour approbation au conseil de la MRC en juillet 2025 peut être modifié pour effectuer des travaux supplémentaires au cours de l'automne et qui permettront de réaliser davantage d'interventions, notamment dans les sentiers du Bas de la Baie et des Pointes;

**ATTENDU** la proposition de Sentiers Québec-Charlevoix en vue de réaliser les priorités et actions retenues pour l'année 2 du projet (2025-2026) – Travaux supplémentaires dans le cadre d'un mandat spécifique relié au projet de la MRC de Charlevoix et détaillée dans une offre de services présentée à la MRC en date du 21 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix verse une aide financière de 14 785,82 \$ (avant taxes), soit 15 523,26 \$ (taxes nettes), à Sentiers Québec-Charlevoix, conformément à l'offre de services présentée à la MRC en date du 21 septembre 2025.

**172-10-25 11- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENANT AVEC LA FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC / FONDS DESTINÉS AUX DÉMARCHES EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LA PÉRIODE 2025-2030**

---

**ATTENDU** le protocole d'entente proposé par la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec (FCMQ) et ayant pour objet d'établir les engagements respectifs des Parties dans le but de réaliser l'Initiative, soit la démarche en développement des communautés qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

**ATTENDU** le protocole d'entente qui définit les relations entre les Parties, soient la FCMQ et le Partenaire (DSI Charlevoix), ainsi que la MRC de Charlevoix à titre de Fiduciaire, leurs rôles respectifs et leurs obligations;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix doit confirmer qu'elle accepte d'agir à titre de Fiduciaire en vertu de ce protocole d'entente, tel que délégué par DSI Charlevoix par une résolution adoptée le 10 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** le soutien financier sera octroyé par la FCMQ à la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire pour la période de l'entente, couvrant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2030;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer le protocole d'entente intervenant avec la FCMQ pour la réalisation de l'Initiative décrite à l'Annexe F et qu'elle confirme par la présente son accord à agir comme Fiduciaire et à assumer les rôles et responsabilités qui en découlent, en partenariat avec DSI Charlevoix, désigné Partenaire en vertu du présent protocole d'entente.

**173-10-25 12- FRR – VOLET 3 VITALISATION : ADOPTION D'UNE PRIORITÉ D'INTERVENTION**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a obtenu la confirmation du MAMH qu'elle bénéficie d'une enveloppe dans le cadre du volet 3 Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'intervenir auprès des milieux présentant des défis de vitalisation;

**ATTENDU QUE** seule la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est admissible à cette enveloppe en raison de son faible indice de vitalisation;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix doit inscrire à son Cadre d'intervention exigé par le FRR une nouvelle priorité d'intervention qui vise le soutien à la vitalisation et que l'initiative soutenue éventuellement dans le cadre du volet 3 devra s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention proposés par le FRR, notamment l'amélioration des milieux de vie;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'ajouter une priorité d'intervention aux priorités d'intervention adoptées le 29 mai 2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité de la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Chrystian Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix ajoute à son cadre d'intervention du FRR actuellement en vigueur pour 2025-2026 une nouvelle priorité : le soutien à la vitalisation ainsi que le domaine d'intervention visant l'amélioration des milieux de vie.

**QUE** la MRC de Charlevoix inscrive à son prochain Cadre d'intervention, qui doit être élaboré avant le 31 mars 2026, le domaine d'intervention prioritaire suivant pour le volet 3 (Vitalisation) : l'amélioration des milieux de vie.

**13- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

Ce sujet de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**174-10-25 14- MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une mise à niveau du parc informatique de la MRC de Charlevoix pour assurer la conformité et le passage de certains ordinateurs à l'environnement Windows 11;



**ATTENDU QUE** cette opération vise à optimiser la sécurité du réseau informatique de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par Référence Systèmes pour la fourniture de divers ordinateurs, selon certaines spécifications techniques, dont trois tablettes destinées au service de l'évaluation foncière notamment et dont le coût total est évalué à 32 983,13 \$ (avant taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'acquisition des ordinateurs, tablettes et autres équipements auprès de Référence Systèmes, selon l'offre de services présentée le 25 septembre 2025 au montant total de 32 983,13 \$ (avant taxes), une somme répartie entre les départements concernés (SDLE, Aménagement, Évaluation foncière, Santé et bien-être).

**15- DEMANDES DE COMMANDITES :**

**175-10-25 15.1- SADC DE CHARLEVOIX (SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL)**

Il est proposé par monsieur Chrystian Dufour et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'achat d'un billet au coût de 150 \$ auprès de la SADC de Charlevoix dans le cadre du souper-bénéfice du FRIL qui se tient au Manoir Richelieu le 13 novembre 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

**176-10-25 15.2- CHŒUR POLYPHONIQUE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'octroi d'une commandite de 250 \$ pour la programmation 2025-2026 du Chœur polyphonique de Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

**177-10-25 15.3- FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE – CÔTE-NORD**

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'octroi d'une commandite de 250 \$ à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale – Côte-Nord pour l'organisation d'une journée portant sur la santé psychologique des agriculteurs et agricultrices, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.



## **16- AFFAIRES NOUVELLES**

### **178-10-25 16.1- MODIFICATION DU SIGNATAIRE AUTORISÉ EN VERTU DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-16**

**ATTENDU** la résolution numéro 49-03-16 adoptée par la MRC de Charlevoix lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2016 confirmant le cautionnement et les lettres de garanties à fournir à Hydro-Québec par la Corporation du Parc éolien de la Rivière-du-Moulin inc.;

**ATTENDU QUE** le signataire autorisé, soit le préfet, doit être modifié, sans aucun autre changement apporté à la résolution numéro 49-03-16, dont le préambule, le contenu et l'objet demeurent valides et en vigueur;

**ATTENDU QUE** le préfet en poste à ce jour est monsieur Patrick Lavoie et qu'il y a lieu de l'identifier comme signataire pour signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tous les actes et documents requis à cette fin en remplacement de madame Claudette Simard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à une modification du signataire autorisé en vertu de la résolution numéro 49-03-16 afin que monsieur Patrick Lavoie, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tous les actes et documents requis pour assurer le suivi de la résolution numéro 49-03-16 en remplacement de madame Claudette Simard, soit le cautionnement et les lettres de garanties à fournir à Hydro-Québec.

### **179-10-25 16.2- ANNULATION DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'annulation de la séance du comité administratif prévue le 29 octobre 2025.

## **17- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**FQM** : participation de plusieurs maires au 83<sup>e</sup> congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu à Québec et remise du Prix Elsie-Gibbons à madame Claudette Simard, mairesse de Saint-Urbain et préfète-adjointe de la MRC de Charlevoix.

**Musée de Charlevoix** : madame Claudette Simard a représenté la MRC lors du souper-bénéfice annuel du Musée de Charlevoix.

**Activités de représentation du préfet** : monsieur Patrick Lavoie a participé aux rencontres et activités de représentation de la MRC suivantes :

- Centre de prévention du suicide Charlevoix : participation au tournoi de golf bénéfice;
- CMQuébec : présentation et lancement de la Stratégie reliée à l'Entente sectorielle en agriculture et agroalimentaire de la Capitale-Nationale;



- Chambre de commerce de Charlevoix : activité de réseautage organisée dans le cadre du Salon des vins de Charlevoix;
- Papeterie Saint-Gilles : souper-bénéfice;
- Journée des aînés organisée par les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est à Saint-Irénée dans le cadre du plan d'action MADA.

#### **18- CORRESPONDANCE**

##### **ORGANISME GOUVERNEMENTAL**

La Société de l'assurance automobile du Québec nous fait parvenir un suivi pour donner suite à la correspondance du 6 août 2025 que nous leur avons transmis. Ils nous informent des actions qu'ils ont pris depuis le 6 mars 2025 afin de poursuivre leur objectif d'être en mesure de redéployer les contrôleurs routiers sur le territoire de façon sécuritaire et dans les meilleurs délais.

##### **DIVERS**

Trad Charlevoix nous fait parvenir des remerciements pour le soutien et la collaboration de la MRC de Charlevoix lors de leur édition 2025.

La Municipalité amie des enfants nous fait parvenir une invitation aux levers des drapeaux thématiques qui aura lieu le 17 novembre 2025 à l'occasion de la Grande semaine des tout-petits 2025.

Le Massif de Charlevoix nous informe qu'il bonifie pour deux ans ses ententes avec l'école Saint-François de Petite-Rivière-Saint-François et le Centre éducatif Saint-Aubin de Baie-Saint-Paul.

#### **19- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

#### **180-10-25 20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 20.

Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie  
Préfet